
Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, relatif à la prise de Toulon, et lecture de la lettre des représentants en mission, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac, Louis Marie Stanislas Fréron, Jean François Ricord, Antoine Christophe Saliceti, Augustin Bon Joseph de Robespierre

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand, Fréron Louis Marie Stanislas, Ricord Jean François, Saliceti Antoine Christophe, Robespierre Augustin Bon Joseph de. Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, relatif à la prise de Toulon, et lecture de la lettre des représentants en mission, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 263-265;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37392_t1_0263_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37392_t1_0263_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et de reprendre leurs rangs; heureusement Har-
douin, qui commandait un bataillon, le même
qui, à Paris, était commandant en second du
2^e bataillon de Marseille, vendu à Barbaroux,
reconnut ma voix, m'embrassa, dit qui j'étais;
la colonne se rallia, et nous marchâmes à sa tête.

« Cher ami, la République triomphe, et notre
bonheur ne peut s'exprimer. Adieu, c'est ainsi
que nous répondons aux calomnieux. Je
t'embrasse de toute mon âme, et fraternelle-
ment, ainsi que Laurent et Granet. Son frère
ne me quitte pas dans mes courses nocturnes.

« Salut et fraternité.

« Signé : FRÉRON.

« P.-S. Nous allons attaquer Toulon cette
nuit; elle est réduite à ses remparts; les échelles
sont prêtes, nous allons donner l'assaut. »

VI.

RAPPORT DU CITOYEN BARÈRE SUR LA REPRISSE
DE TOULON PAR L'ARMÉE DE LA RÉPU-
BLIQUE. SÉANCE DU 4 NIVÔSE, L'AN II DE LA
RÉPUBLIQUE, UNE ET INDIVISIBLE (1).

Citoyens.

Les armes de la République ont encore
triomphé.

Pendant que nous décernions des récompenses
nationales pour le succès de l'armée contre Tou-
lon, vous ne pensiez pas qu'elles étaient déjà
méritées : les âmes libres s'entendent des deux
extrémités de la République.

Les intrigants coalisés du dehors sont chassés;
les intrigants coalisés de l'intérieur sont vaincus.

La coalition des brigands couronnés avait
médité de paralyser la puissance nationale
sur les mers; la vente honteuse de Toulon, la
corruption semée dans Brest et l'emparlement
de Dunkerque étaient leur point d'appui. Mais
les représentants du peuple ont conservé la
commune de Brest à elle-même, à la République;
les Anglais ont lâchement fui devant Dun-
kerque; et la valeur française, indignée de tant
de trahisons, a tenté un dernier effort contre
les infâmes Toulonnais.

Ainsi donc l'Anglais a échoué à Dunkerque,
à Saint-Malo, à Granville, à Cherbourg,
à Brest, à Bordeaux, à Marseille et à Toulon.

Ainsi donc la Méditerranée est reconquis; le
canal de navigation du commerce français est
enfin libre. Le canon victorieux, tiré contre
l'Espagnol fugitif et l'Anglais destructeur, a
déjà retenti aux Dardanelles et dans toute
l'Italie. La Corse sera délivrée de l'ambition
vénale des Paolistes, et les subsistances assu-
rées rendront enfin au Midi l'énergie qu'il
n'aurait jamais dû perdre. Les subsistances
et la Méditerranée, voilà la grande conquête
de Toulon.

Ainsi disparaissent à la fois la famine et la
calomnie, les intrigants et les diffamateurs.

Encore hier, les aristocrates, dans leurs salons,
annonçaient de prétendus revers sous le fort
de Lamalgue. Des intrigants exhalaient leur
hypocrite douleur; on décriait les représen-
tants, on excitait leur vengeance; des mouve-
ments désordonnés et contradictoires étaient
imprimés à l'opinion publique, des terreurs
étaient répandues. L'esprit public menaçait d'une
dégradation sensible.

Citoyens, le génie de la liberté a, d'un seul
coup, terrassé tous ces obscurs ennemis, tous
ces vils intrigants qui, trafiquent des fausses
nouvelles et des fausses terreurs; tous les
corrupteurs du peuple qui l'égarèrent ou l'exas-
pèrent en sens divers, vont disparaître avec
leurs motions insensées et leurs nouvelles par-
ticulières.

Mais heureusement les intrigants n'ont pu
parvenir assez tôt jusqu'aux frontières de la
Méditerranée. Nous n'avons eu des succès à la
Vendée que lorsqu'ils ont disparu; nous n'avons
eu des succès à Toulon que lorsqu'on s'est rallié
autour d'un arrêté sorti du centre du gouver-
nement. Pour les terrasser, il me suffira de vous
apprendre les détails des lettres que nous rece-
vons; lire ces lettres, c'est lancer la foudre
contre les aristocrates, les hypocrites et les
contre-révolutionnaires.

Les brigands ont fait des désastres en fuyant.
C'est ainsi que les bêtes féroces marquent tou-
jours leurs pas par des destructions. Mais les
bois des émigrés, l'activité des marins, la réqui-
sition des ouvriers, les biens des contre-révo-
lutionnaires, nous redonneront bientôt une marine
formidable.

Jamais armée ne s'est conduite avec autant
d'héroïsme. Les représentants du peuple mar-
chaient à la tête des colonnes républicaines.
Salicetti, Ricord, Fréron, Barras et Robespierre
jeune, le sabre nu, ont indiqué les premiers aux
troupes de la République le chemin de la vic-
toire, et ont monté à l'assaut. La pluie, le temps
le plus affreux, n'ont pu ralentir un instant
l'ardeur des armées républicaines.

Vous décréterez donc que l'armée dirigée
contre Toulon a bien mérité de la patrie.

Depuis longtemps, le peuple vous demande
des fêtes civiques : quelle plus belle circon-
stance s'est présentée au législateur pour décréter
une fête nationale !

C'est là, au milieu des acclamations du
peuple, en présence de sa justice impartiale et
souveraine, que les représentants près l'armée
de Toulon doivent distribuer les couronnes
civiques et les récompenses nationales aux sol-
dats de la République qui ont fait des actions
héroïques. Nous ne vous proposons aucune
récompense particulière pour les représentants :
avoir rempli leur devoir, est la plus belle récom-
pense des représentants du peuple.

Mais ce n'est pas assez en révolution de décer-
ner des récompenses, il faut aussi infliger des
peines; il faut que les noms des villes rebelles
disparaissent avec les traîtres. Le nom de Tou-
lon sera donc supprimé; il faut que la conquête
des Montagnards sur les Brissotins qui avaient
vendu Toulon, soit imprimée sur le lieu où fut
cette ville infâme : il faut que la foudre natio-
nale écrase toutes les maisons des marchands
Toulonnais : il ne doit plus y avoir qu'un
port et des établissements nationaux, pour le
service des armées, des flottes, des escadres,
et pour les subsistances et les approvisionne-
ments.

(1) Bibliothèque nationale : 8 pages in-8° t. 3^e,
n° 620; Bibliothèque de la Chambre des députés :
Collection Portier (de l'Oise), t. 49, n° 13. Le rapport
de Barère sur la prise de Toulon existe aux Archives
nationales sous les cotes AFII 44, pl. 346, p. 28 et
ADXVIIIⁿ. 304, n° 52.

Peuple, c'est ton bras qui a reconquis ce port pour ton commerce, les établissements publics pour tes subsistances; c'est au prix de ton sang, c'est au bruit de tes exploits que tu as repris les greniers d'abondance de l'Italie. De l'union et du courage, et la liberté ne sera point affamée.

Mais qu'ils ne soient pas méconnus, les services que tes représentants ne cessent de rendre dans leurs missions! J'ai vu le moment où l'opinion allait faiblir, où des représentants courageux étaient presque dénoncés par une aristocratie prétendue patriotique: eh bien! apprenez que la destruction de Lyon et que les cadavres des traîtres ont porté l'épouvante dans l'armée des Espagnols et des Anglais, et éveillé les remords dans l'âme vénale des Toulonnais. Le canon de Lyon a retenti dans les redoutes anglaises.

Voici ce que nous écrivent les représentants du peuple :

Les représentants du peuple près l'armée dirigée contre Toulon, à leurs collègues composant le comité de Salut public.

« Au quartier général d'Olioulles, le 23 frimaire.

« Nous vous avons annoncé, citoyens collègues, que le résultat de l'affaire du 10 n'était que l'avant-coureur de plus grands succès; l'événement vient de justifier notre prédiction. En conformité de votre arrêté, toutes les mesures avaient été prises pour que les brigands qui s'étaient lâchement emparés de l'infâme Toulon, en fussent bientôt chassés avec ignominie.

« Nous n'avons pas perdu un seul instant; avant même que toutes les forces attendues fussent réunies, nous avons commencé notre attaque; elle a été principalement dirigée sur la redoute anglaise dominant les forts de l'Éguillette et de Balagnier, défendue par plus de 3.000 hommes, 20 pièces de canon et plusieurs mortiers. Les ennemis avaient épuisé les ressources de l'art pour la rendre imprenable, et nous vous assurons qu'il est peu de forts qui présentent une défense aussi imposante, aussi inexpugnable que cette redoute; cependant, elle n'a pu tenir à l'ardeur et au courage des braves défenseurs de la patrie. Les forces de cette division, sous les ordres du général Laborde, et où le général Dugommier s'est honorablement distingué, ont attaqué la redoute à 5 heures du matin, et à 6 heures le pavillon de la République y flottait. Si ce premier succès coûte à la patrie environ 200 hommes tués et plus de 500 blessés, l'ennemi a perdu toute sa garnison, dont 500 hommes sont prisonniers, parmi lesquels on compte 8 officiers et un principule napolitain.

« La malveillance n'avait rien négligé pour faire manquer cette importante expédition; mais distribués dans les différentes colonnes, nous avons rallié ceux qu'on avait effrayés: un instant. A notre voix, au nom de la liberté, au nom de la République, tous ont volé à la victoire, et la redoute anglaise, les forts de l'Éguillette et de Balagnier ont été emportés de vive force.

« La prise de cette redoute, dans laquelle les ennemis mettaient tout leur espoir, et qui était

pour ainsi dire, le boulevard de toutes les puissances coalisées, les a déconcertés. Effrayés de ce succès, ils ont abandonné dans la nuit les forts de Malbosquet et du Pommet; ils ont, désespérer, fait sauter ce dernier. Ils ont évacué aussi les redoutes et le fort Pharon; ils ont pris des mesures pour mettre leur flotte à l'abri de notre canon et de nos bombes, qui n'ont cessé de les accabler.

« La flotte est dans ce moment hors de la grande rade: les ennemis ont embarqué beaucoup de Toulonnais et la plus grande partie de leurs forces: ils ont pourtant laissé des troupes au fort Lamalgue et dans la ville, pour protéger leur retraite.

« Nous sommes maîtres de la Croix-des-Signaux, du fort d'Artigue et du Cap-Brun. Nous espérons que dans la nuit nous serons maîtres de Lamalgue, et demain nous serons dans Toulon occupés à venger la République.

« Plus de 400 bœufs, des moutons et des cochons, seules troupes que le pape ait envoyées avec quelques moines, des fourrages, des provisions de toutes espèces, des tentes, tous les équipages que les ennemis avaient dans leurs forts et redoutes, et plus de 100 pièces de gros calibre, sont en notre pouvoir.

« Nous vous donnerons, sous peu de jours, l'état de ceux qui se sont le plus distingués, et à qui nous aurons accordé des récompenses; vous verrez, par cet état, que nous avons tiré de la division de Nice toutes les forces qui se trouvaient disponibles, et que nous n'avons rien négligé pour accélérer la prise de cette ville à jamais exécration.

« Notre première lettre sera datée des ruines de Toulon.

« Nous ne vous avons pas écrit plus tôt, par la raison qu'étant à cheval depuis plusieurs jours et plusieurs nuits, tous nos moments ont été tellement employés, que nous n'avons pu disposer d'un seul jour pour vous écrire.

« P. S. Notre collègue Barras, qui se trouve à la division commandée par le général Lapoype, nous a annoncé la prise de vive force de toutes les hauteurs de la montagne de Pharon, de l'évacuation de la redoute et du fort de ce nom, et de 80 prisonniers, y compris un lieutenant-colonel anglais. Il vous fera part des succès que cette division a obtenus, et qui sont le résultat de l'exécution du plan arrêté par le comité de Salut public.

« En un mot, l'attaque générale a été si bien combinée que, dans vingt-quatre heures, tous les postes ont été attaqués et occupés par les deux divisions de l'armée de la République.

« Salut et fraternité.

« Signé : FRÉRON, RICORD, SALICETTI, ROBESPIERRE. »

Les représentants du peuple envoyés par la Convention nationale près l'armée dirigée contre Toulon.

« Au quartier général d'Olioulles, le 29 frimaire.

« La ville infâme offre en ce moment le spectacle le plus affreux. Les féroces ennemis de la liberté ont mis le feu à l'escadre avant de s'enfuir; l'arsenal est embrasé; la ville est presque déserte; on n'y rencontre que des forçats qui ont brisé leurs fers dans le bouleverse-

ment du royaume de Louis XVII. Les troupes de la République occupent en ce moment tous les postes; deux explosions qui se sont manifestées nous ont fait craindre quelques embûches : nous différons de faire entrer l'armée jusqu'après la visite de tous les magasins à poudre.

« Nous nous occuperons dans le jour des mesures à prendre pour venger la liberté et les braves républicains morts pour la patrie. L'escadre ennemie n'est pas encore sans inquiétude; les vents la contrarient, elle peut être forcée de rentrer sous la portée de nos batteries. La place a été bombardée depuis hier à midi jusqu'à dix heures, ce qui a précipité la fuite des ennemis et des habitants criminels. On a trouvé 200 chevaux espagnols, sellés et bridés, qui n'ont pu être embarqués : l'embarquement s'est fait en désordre; deux chaloupes remplies de fuyards ont été coulées à fond par nos batteries. Pour peu que le temps prolonge la traversée de l'escadre, il est impossible qu'elle n'éprouve les plus grands fléaux, tous les bâtiments étant remplis de femmes, et l'ennemi ayant à bord 5,000 malades au moins. A demain d'autres détails.

« Signé : FRÉRON, ROBESPIERRE,
RICORD, SALICETTI. »

*Fouché à Collot-d'Herbois, son collègue
et son ami.*

« Et nous aussi, mon ami, nous avons contribué à la prise de Toulon, en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices.

« La guerre est terminée, si nous savons mettre à profit cette mémorable victoire. Soyons terribles pour ne pas craindre de devenir faibles ou cruels; anéantissons dans notre colère, et d'un seul coup, tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres, pour nous épargner la douleur, le long supplice de les punir en rois.

« Exerçons la justice à l'exemple de la nature, vengeons-nous en peuple; frappons comme la foudre, et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté.

« Que de toutes parts les perfides et féroces Anglais soient assaillis; que la République entière ne forme qu'un volcan qui lance sur eux la lave dévorante; que l'île infâme qui produisit ces monstres qui n'appartiennent plus à l'humanité, soit à jamais ensevelie sous les flots de la mer.

« Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire : nous envoyons ce soir 213 rebelles sous le feu de la foudre.

« Que Pitt assemble donc le Parlement britannique; que George demande maintenant des subsides aux communes indignées; qu'il leur présente le tableau de leurs victoires ministérielles à Dunkerque, à Saint-Malo et à Toulon; qu'il ouvre donc ce Parlement tant retardé, et qu'il leur dise : « L'or qu'on a dépensé coûte tant d'infamies, le sang qui a coulé coûte tant de trahisons »; et peut-être enfin le peuple anglais se rappellera ce qu'il fut un jour, avant qu'un audacieux usurpateur ne lui redonnât le fléau de la royauté. »

« Le comité me charge de vous présenter le projet de décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de Salut public, décrète :

« Art. 1^{er}. L'armée de la République, dirigée contre Toulon, a bien mérité de la patrie.

« Art. 2. Il sera célébré, dans toute l'étendue de la République, une fête nationale, le 1^{er} décadi qui suivra la publication du présent décret dans chaque commune.

« La Convention nationale assistera tout entière à cette cérémonie civique.

« Art. 3. Les représentants du peuple près l'armée victorieuse à Toulon sont chargés de recueillir les traits d'héroïsme qui ont illustré la prise de cette ville rebelle, et de les remettre à la Convention nationale.

« Art. 4. Ils décerneront, au nom de la République, des récompenses aux braves citoyens de cette armée qui se sont fait remarquer par de grandes actions.

« Art. 5. Le nom infâme de Toulon est supprimé. Cette commune portera désormais le nom de *Port de la Montagne*.

« Art. 6. — Les maisons de l'intérieur de cette commune seront rasées. Il n'y sera conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre, de la marine, des subsistances et approvisionnements de la République.

« Art. 7. La nouvelle de la prise de Toulon et le présent décret seront portés aux armées et aux départements par des courriers extraordinaires. »

(Ce projet de décret a été adopté.)

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Barère, au nom du comité de Salut public.

(1) *Moniteur universel* [n° 95 du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793) p. 382, col. 2]. Nous avons cru devoir reproduire en entier le rapport de Barère parce qu'il présente quelques légères variantes avec le texte imprimé par ordre de la Convention. D'autre part le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 462, p. 54) rend compte du rapport de Barère dans les termes suivants :

COMPTE-RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

ROMME. Nous sommes tous dans l'attente des nouvelles de Toulon. (*Le peuple exprime son impatience par les plus vifs applaudissements.*) Je demande que le comité de Salut public communique à l'instant les nouvelles qu'il a pu recevoir.

CAMBON. Avant de me rendre à la Convention, j'ai passé au comité de Salut public et je m'y suis assuré que l'affaire de Toulon est vraie.

La plus vive joie éciata par des transports et des acclamations.

BARÈRE arrive pour faire le rapport. Il monte à la tribune aux cris répétés de : *Vive la République ! vive la Convention ! vive la Montagne !*

(*Suit un résumé du rapport de Barère.*)

La Convention adopte au milieu des plus vifs applaudissements le projet de décret.

BARÈRE présente ensuite un projet d'adresse aux armées, que la Convention adopte

(*Suit le texte de l'adresse que nous avons insérée plus haut, p. 259 d'après le procès-verbal.*)